



Peut-on exiger le règlement d'un avoir

Par **clpier**, le **02/04/2008** à **11:14**

Bonjour,

j'ai résilié mon abonnement chez France Télécom mais celui-ci étant payable d'avance par période de deux mois, je bénéficie d'un avoir pour les jours non utilisés.

Je n'ai pas quitté France Télécom avec l'intention d'y revenir, bien que cela ne puisse-être exclu.

A priori cet avoir est à fond perdu; ais-je le droit d'exiger son paiement ?

merci,

cordialement